



Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel Cahier des charges pour l'accompagnement en amont de l'association COSIM Auvergne Rhône Alpes

1. Contexte de l'appel d'offre

Le [Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel](#) (FRIO) est un fonds visant à appuyer les ONG françaises dans leur démarche de professionnalisation. Il cofinance l'intervention de consultants externes sur de nombreuses problématiques d'organisation, par exemple : stratégie, communication, organisation, financement, partenariats, etc. Porté par Coordination SUD, il est soutenu par le MAE et financé par l'AFD.

L'objectif général du fonds est de renforcer l'efficacité, le professionnalisme et l'adaptabilité des ONG françaises dans leur complémentarité avec les autres acteurs de la coopération et dans le cadre de leur rôle de renforcement des capacités des organisations des sociétés civiles des pays du Sud.

Coordination SUD instruit en moyenne 20 demandes de cofinancement d'ONG par an qui sont ensuite examinées par le comité de décision, instance en charge de la sélection des actions de renforcement des ONG. Le comité de décision sélectionne l'action sur la base du dossier complet élaboré par l'ONG ([voir modèle dans le manuel des procédures](#)). Le secrétariat technique du FRIO l'accompagne à définir son besoin mais ne se pose pas en décideur sur le choix de l'action. Certaines associations ont cependant des difficultés à définir, hiérarchiser, et formaliser leurs attentes en termes de renforcement, préalable indispensable pour déposer un dossier complet au FRIO. Dans ce cas, Coordination SUD propose à ces associations un accompagnement externe pour dresser un diagnostic de leurs besoins de renforcement. Cette étape intervient, sur proposition de Coordination SUD ou du comité de décision, en amont du montage du dossier complet ou après un refus du comité de décision.

Le présent cahier des charges vise à accompagner le COSIM Auvergne Rhône Alpes dans la validation et la priorisation de ses besoins de renforcements au regard de ses enjeux et contraintes. Cette demande s'inscrit en amont du dispositif Frio et fait suite aux préconisations formulées lors de l'entretien entre l'équipe du Frio et la direction de l'association, le 30 juin 2020.

Présentation de l'association

COSIM Auvergne Rhône Alpes (Collectif des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations) <http://cosim-ara.org/>

Objet : renforcer la capacité des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM), de favoriser le mieux vivre ensemble, mais aussi de faire connaître l'action des migrants, ainsi que de renforcer leur entrepreneuriat et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.



Public : personnes issues des migrations et en particulier des OSIM en région Auvergne Rhône-Alpes.

Champs d'intervention : co-développement, solidarité, citoyenneté, formation, intégration, éducation, culture, jeunesse, genre, écologie, santé.

Activités : appui individualisé aux projets (PRAOSIM), formation, capitalisation d'expériences, conférences, animation de réseaux associatifs, actions culturelles, Journée Internationale des Migrants (JIM), Forum Jeunesse et Diaspora (FJD), plaidoyer, mobilisation citoyenne.

Pays d'intervention : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, région des Grands-Lacs, Guinée, Haïti, Kosovo, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République Centre Afrique, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Somali, Tchad, Togo, Tunisie.

Historique et principales phases de développement : lien sur le Cosim de 2007 à 2017 :

<https://youtu.be/gDA5hpE-0YE>

De 2017 à aujourd'hui le Cosim a 118 membres, et depuis l'assemblée générale de 2018, nous avons deux catégories des membres (adhérents, et sympathisants) car il y a une perte de mobilisation très importante de la part de nos membres suite au fait que le collectif ne peut plus offrir les mêmes services qu'auparavant.

Aujourd'hui, il s'agit de dépersonnaliser le collectif et renforcer les capacités des bénévoles afin que l'action continue.

Insertion dans les réseaux : le COSIM fait partie du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), et a également plusieurs partenaires, dont le Réseau Auvergne Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) ou

Ressources humaines salariés et bénévoles / Gouvernance : le collectif ne compte pas de salariés et est uniquement composé de bénévoles. Le président du COSIM (actuellement Alain Mulaba) est élu tous les deux ans, et le mandat est renouvelable une fois.

Résumé du/des problèmes conduisant à l'action et lien avec le projet Frio précédant le cas échéant : nous avons besoin de restructurer et renforcer notre collectif, c'est-à-dire de le redynamiser, notamment pour lui assurer une plus grande visibilité. Nous souhaitons également faire participer nos membres et nos partenaires à cette nouvelle dynamique du collectif. L'objectif central serait en fait de faire du COSIM un acteur majeur, si ce n'est la structure de référence sur les questions migratoires en Auvergne Rhône-Alpes.

Autres : Nous avons également la volonté d'intégrer la jeunesse et la question du genre dans notre gouvernance.

2. Objet de l'accompagnement

Objectif général :

Appuyer le COSIM Auvergne Rhône Alpes dans l'évaluation et la hiérarchisation de ses besoins de renforcement.

Objectif spécifique : **Elaborer un diagnostic de l'association permettant de :**

- ➔ Prioriser ses besoins en identifiant les pré-requis et les étapes successives de la conduite du changement;
- ➔ Positionner l'association dans son environnement et au regard des autres acteurs du développement ;
- ➔ S'assurer de la clarté de l'action de renforcement et de son partage en interne entre les différents acteurs (salariés, direction , conseil d'administration) ;
- ➔ Etudier les impacts prévus sur l'organisation de la structure.

A l'issue de l'accompagnement, les résultats suivants sont attendus :

- Un diagnostic de l'association est réalisé par le prestataire.
- L'ONG a défini et hiérarchisé ses besoins de renforcement : elle a une vision claire des enjeux, objectifs, moyens et calendrier pour mettre en place son action de renforcement.
- Les résultats du diagnostic sont partagés et appropriés par l'ensemble des parties prenantes, permettant d'élaborer de façon collective un plan d'actions cohérent pour le renforcement de l'association. Un atelier collectif de réflexion sur les résultats du diagnostic est organisé.

3. Activités à mettre en place :

Activité 1 : Conduite d'un diagnostic auprès de l'association.

Le diagnostic a pour but d'analyser les forces et faiblesses de l'organisation, les opportunités et menaces, afin d'améliorer la réalisation de son objet social. Il est une étape préalable et indispensable à un processus de renforcement initié dans le cadre du FRIO et ce, afin de dresser un état de lieux de la structure, et de déterminer des orientations en terme de conduite du changement.

Le diagnostic mené par le prestataire interrogera notamment les aspects suivants :

- ➔ **Projet associatif** : le prestataire interrogera l'association sur la définition et l'appropriation du projet associatif, en termes de valeurs, vision, missions, principes d'actions.
- ➔ **Axes stratégiques** : quels sont les axes stratégiques définis jusqu'à présent et les perspectives qui se dessinent pour l'avenir ?
- ➔ **Fonctionnement interne** (gouvernance, organisation interne, gestion, communication, ...) : est-il adapté au projet associatif et aux objectifs? Quel fonctionnement optimal au regard des orientations stratégiques de l'association ?
- ➔ **Moyens mobilisés** : les moyens logistiques et humains sont-ils adaptés à la bonne réalisation de la stratégie définie ?

- ➔ Environnement externe : quel est le positionnement de l'association au regard de son environnement externe (membres, réseau international, partenaires, pouvoirs publics, grand public...) ? Quels sont les enjeux pour l'association notamment en terme de communication?
- ➔ Financements : analyse de la situation financière et du modèle économique de l'association.

Le diagnostic sera conduit par le prestataire avec la participation active de l'ONG en plusieurs étapes :

- ➔ Documentation et collecte de l'information.
- ➔ Entretiens individuels et/ou collectifs.
- ➔ Elaboration du diagnostic sur la base d'une analyse SWOT.
- ➔ Animation d'un atelier de restitution du diagnostic et de débat autour des résultats du diagnostic

Un document de diagnostic présentant l'état des lieux de l'association et formulant des recommandations en matière de choix stratégiques est attendu.

Activité 2 : Partage et appropriation des résultats du diagnostic par les différentes parties prenantes et mise en place d'un processus participatif pour définir le plan d'actions : les résultats du diagnostic font l'objet de restitutions auprès des parties prenantes de l'association, permettant de valider collectivement les pistes d'actions à travailler dans le cadre du plan d'actions sur les besoins de renforcement.

4. Méthodologie et offre technique

▪ Rôle du consultant

Le prestataire est dans une posture d'accompagnement et n'a pas pour mission d'élaborer le dossier complet à la place de l'ONG. Il intervient en facilitateur et pédagogue pour élaborer un diagnostic avec la participation active de l'ONG. Le prestataire devra veiller à ce que le maximum de parties prenantes de l'association soient intégrées à ce processus.

Le consultant devra, sur la base de son expérience, proposer toute approche méthodologique qui lui semble pertinente.

Coordination SUD et l'association fourniront tout document utile au bon déroulement de la mission. Les informations transmises au prestataire sont confidentielles.

▪ Production des livrables

Un rapport d'intervention devra être remis à l'ONG et Coordination SUD et comprendra :

- Le diagnostic élaboré, prenant en compte les remarques de l'ONG lors de l'atelier final de restitution (inclus analyse SWOT);
- Les recommandations issues du diagnostic ;
- Une proposition concernant les principales étapes du renforcement à venir (plan d'action) ;
- Les points de vigilance à avoir (risques et hypothèses) ;
- La liste des personnes rencontrées.



▪ **Modalités financières et opérationnelles :**

Le nombre de jours de mission est estimé à 3.

Une convention tripartite entre l'ONG, le prestataire et Coordination SUD sera signée. Le coût de l'accompagnement est pris en charge en intégralité par Coordination SUD.

▪ **Calendrier**

La mission se déroulera courant janvier 2021. Le rapport d'intervention devra être remis dans un délai d'une semaine suite à l'activité 2.

▪ **Profil du prestataire**

- Bonne connaissance du secteur de la solidarité internationale.
- Expériences en conduite de diagnostic auprès du secteur associatif.
- Capacités d'animation de processus participatif de conduite du changement.
- Capacités d'écoute et pédagogie.

La sélection du prestataire sera réalisée en fonction des critères suivants :

- Méthodologie d'intervention proposée ;
- Expérience et références du prestataire.

▪ **Modalités de remise des propositions**

Les réponses sont à adresser **avant le vendredi 27 novembre 2020** par courrier électronique à **MULABA TSHILUMBA Alain** : apap_k@yahoo.fr, présidence@cosim-ara.org, et à l'équipe du Frio : sobaga@coordinationsud.org

Elles devront contenir :

- Une présentation du prestataire
- une proposition méthodologique détaillant la durée de l'intervention (durée totale et durée sur site)
- une proposition financière ;
- un CV actualisé et les références en relation avec la mission.